

« Enduro du BRL »

Trophée Philippe Lamour

2009

Règlement interne pour l'enduro carpe du 25 au 27 septembre 2009 sur le secteur du BRL, canal Philippe Lamour.

Une participation de 40€* par participant est demandée à l'engagement.
Les équipes seront réparties sur le secteur après tirage au sort du poste.
Toute équipe non présente lors du tirage au sort se verra attribuer un poste restant.
6 cannes par équipe maximum.
*Aucun règlement ne sera remboursé sans motif valable.

Clôture des inscriptions le 13 septembre 2009.

L'accueil, le regroupement avant et après concours se feront à la Guinguette de Broussan (route Bellegarde/ saint Gilles).

Déroulement de la rencontre :

Le vendredi 25 septembre 2009 :

- 7h30 : Accueil des équipes à la Guinguette de Broussan.
- 9h00 : Tirage au sort des postes.
- 11h00 : Début de la pêche.

Le samedi 26 septembre 2009 :

- Distribution de 2 croissants et d'une baguette de pain par équipe.

Le dimanche 27 septembre 2009 :

- Distribution de 2 croissants par équipe.
- 11h00 : Arrêt de pêche et attente du passage des commissaires avant de partir à la guinguette de broussant.
- 13h00 : Apéritif et remise des prix.
- 14h00 : Repas à la Guinguette de Broussan offert pour les participants.



Les interdictions :

- Interdit de garer les véhicules coté canal.
- Bateau amorceur.
- Baignade.
- Eches animales.
- Graines non cuites.
- Feux au sol et barbecues.
- Se faire aider par une personne hors équipe.
- L'abus d'alcool.
- Barque.

La fédération de pêche du Gard décline toute responsabilité en cas de non respect du règlement.

Les obligations :

- Permis de pêche.
- Tapis de réception (mouillé pour les prises).
- Un poisson maxi par sac de conservation (5 sacs minimum par équipe).
- Respect du poisson lors de la manipulation.
- Montage au cheveu uniquement (avec hameçon simple).
- Seules les pêches de type plombée seront autorisées.
- La sortie du poisson devra s'effectuer sur le poste.
- Tout animal domestique devra être attaché.
- La présence d'un des deux pêcheurs est obligatoire sur le poste.
- Après l'épreuve, les postes doivent rester propre.
- Un adulte par équipe.

Toutes négligences seront sanctionnées par la non comptabilisation de la prise.
La fédération de pêche du Gard se réserve le droit d'exclure tout participant en cas de non respect du règlement, du poisson et des autres participants, ou pour toutes conduites répréhensibles.

En cas de grosses intempéries, le concours sera repoussé au week-end suivant.

Pour tous renseignements :

Stéphane : 06.25.99.33.86

Serge : 06.72.20.28.30

Bonne chance à tous !!!



Groupement Régional Carpe

